Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole formation@u-bourgogne.fr



DELIBERATION de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 novembre 2021

Délibération n° 2021 - 9/11/2021 - 1

Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 octobre 2021

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40

Quorum: 21

Membres présents : 15 Membres représentés : 7

Total: 22

Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0

Suffrages exprimés: 22

Pour: 22 (unanimité)

Contre: 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 octobre 2021.

Dijon, le 9 hovembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

PJ: procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 octobre 2021

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement